

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2013

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 59

N° de l'ordre du jour :

2013.04.05 : Acquisition de la maison de garde-barrière sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'estimation des domaines en date du 16 avril 2012 sur une parcelle située au 109 de la rue Docteur Vaillant de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole d'une emprise d'environ 700 m², provenant de la parcelle cadastrée section AH n°36;

Vu le courrier de la SNCF, propriétaire, adressé à M. Bernard DEBAIN, maire de Saint-Cyr-l'Ecole, l'informant de la cession du bien immobilier au 109 rue du Docteur Vaillant correspondant à la maison du garde-barrière du passage à niveau n°1 ;

Vu la réponse du maire de Saint-Cyr-l'Ecole, en date du 10 décembre 2012, confirmant que la commune n'exercera pas son droit de priorité sur le bien situé au 109 rue Docteur Vaillant ;

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite mettre en œuvre un projet de réhabilitation d'une ancienne perspective, l'allée royale de Villepreux, en prolongement de l'axe du Grand Canal du parc du château de Versailles, classée au patrimoine mondial de l'Unesco. La première phase de cet aménagement concerne une emprise entre la grille royale et l'autoroute A12, sur une largeur de 97 m environ.

L'aménagement prévoit la réalisation de chaque côté de l'axe, d'une allée de circulations douces et d'un double alignement d'arbres. Le cœur de l'allée réhabilitée sera restitué à un usage agricole. Ce projet nécessite l'acquisition de plusieurs parcelles sur le linéaire de l'allée royale.

La maison de garde-barrière est localisée à la hauteur du passage à niveau N°1 de la grande ceinture ouest sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole. Le terrain d'assiette de la maison est situé dans l'axe de l'allée royale historique et s'inscrit également dans l'aménagement futur de la Tangentielle Ouest (TGO), Tram Train empruntant la voie ferrée de la grande ceinture.

Le terrain est donc dans une situation stratégique pour plusieurs projets d'aménagement d'envergure de la communauté d'agglomération. Il est donc proposé d'acquérir la parcelle afin de lancer les premières phases opérationnelles des projets.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide l'acquisition du bien bâti et terrain d'environ 700 m² provenant de la parcelle cadastrée en section AH n°36 située sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole au prix estimatif de 120 000 €, valeur vénale occupée ;*

- 2) dit que les dépenses sont inscrites au budget 2013 Section Investissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sous la fonction 824 « autres opérations d'aménagement », nature 2115 « terrains bâtis », opération 0612 « allée royale » ;
- 3) autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 59
Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par déléation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

078-247800584-20130416-20132504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013
